

# Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 17 DECEMBRE 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE DIX-SEPT DECEMBRE à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BOUËXIERE, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 11 décembre 2018.

**Présents** : Mmes BRIDEL C., COUR L., DANIEL F., LEPANNETIER-RUFFAULT V., LERAY-GRILL C., MARCHAND-DEDELOT I., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BARBETTE O., BEGASSE J., BEGUE G., BILLIOUX Y., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., FRAUD E., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., LEVENEZ E., MICHOT B., ORY G., PICARD H., PIQUET S., SALAÛN F., SALAÛN R., VEILLAUX D.

**Absents** : Mmes BOURCIER V., KERLOC'H A., LAMOUR E., MIRAMONT F., MM BEAUGENDRE F., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., DESRUES T., GENOUËL J., LAHAYE P., MAILLARD M., MARCHAND S.

**Pouvoirs** : Mme BOURCIER V. à Mme OULED-SGHAÏER A-L., M. DESBORDES P-J. à M. SALAÛN R., M. DESRUES T. à M. PICARD H., M. GENOUËL J. à Mme BRIDEL C., M. LAHAYE P. à M. LE ROUSSEAU G., Mme LAMOUR E. à M. SALAÛN F., M. MAILLARD M. à M. ORY G.

**Secrétaire de séance** : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI Demande de subvention associations « Initiative »

Rapporteur : Guillaume BEGUE, Vice-Président

- VU l'arrêté préfectoral n°2018-23318 en date du 25 juin 2018 portant statuts de Liffré-Cormier Communauté, et notamment la compétence obligatoire « *Actions de développement économique* » ;
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 26 novembre 2018 et du 10 décembre 2018 ;
- VU l'avis favorable de la commission n°2 du 28 novembre 2018 ;

**IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :**

Les plateformes initiatives sont des structures associatives loi 1901, membres du réseau national Initiative France créé en 1985. Initiative France est le 1er réseau associatif de financement des projets de création et de reprise d'entreprise en France.

La mission des plateformes est de renforcer les fonds propres des créateurs et des repreneurs d'entreprise en leur octroyant un prêt d'honneur (prêt à taux zéro) et de créer ainsi un effet de levier auprès des banques. Tous les entrepreneurs financés bénéficient ensuite d'un suivi technique (gestion, financier, commercial) pendant les 3 premières années d'activité et se voient proposer un parrainage par un chef d'entreprise expérimenté ou un cadre dirigeant, bénévole. Ils bénéficient ainsi de conseils et de l'ouverture des réseaux qui contribuent à la pérennité de leur entreprise. En moyenne, 90 % des entreprises accompagnées sont toujours en activité 3 ans après, contre environ 65% au niveau national.

Liffré-Cormier Communauté adhère depuis 2017 à deux plateformes : Initiatives Rennes qui accompagne les porteurs de projets issus des communes de l'ex Pays de Liffré et Initiatives Pays de Fougères qui concerne les porteurs de projets des communes de Saint-Aubin-du-Cormier, Gosné, Mézières-sur-Couesnon et Livré-sur-Changeon.

Un bilan réalisé à septembre 2018 a permis de constater que deux entreprises avaient ainsi pu être soutenues par Initiatives Rennes et trois entreprises (5 porteurs de projets) par Initiative Pays de Fougères.

Initiative Rennes sollicite pour l'année 2018 une subvention de 4 000 euros ainsi qu'une cotisation pour l'adhésion à l'association de 200 euros (montant identique à 2017).

Initiative Pays de Fougères sollicite pour 2018 une subvention de 1 735 euros ainsi qu'une cotisation pour l'adhésion à l'association de 120 euros.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la demande de subvention de 4 000 € au bénéfice d'Initiative Rennes au titre de l'année 2018 ;
- **APPROUVE** la demande de subvention de 1 735 € au bénéfice d'Initiative Pays de Fougères au titre de l'année 2018 ;
- **APPROUVE** l'adhésion à Initiative Rennes contre le versement d'une cotisation de 200 € ;
- **APPROUVE** l'adhésion à Initiative Pays de Fougères contre le versement d'une cotisation de 120 €.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

